



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la mer
et du littoral de Corse**
**Service gestion intégrée
de la mer et du littoral**

**Projet d'instauration de servitudes de passage des piétons transversales au rivage
sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants
sur le territoire de la commune de SERRA-DI-FERRO à Porto-Pollo**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(Code général de la propriété des personnes publiques)

SOMMAIRE

- Pièce 01 : Sommaire du dossier d'enquête publique.
- Pièce 02 : Arrêté N° 2A-2023-11-09-00004 portant désignation du commissaire enquêteur par le Préfet de la Corse du sud le 09 novembre 2024.
- Pièce 03 : Arrêté portant ouverture d'enquête publique n°2A-2024-04-11-0004 en date du 11 avril 2024.
- Pièce 04 : Avis d'enquête publique.
- Pièce 05 : Courrier à Monsieur Jean ALFONSI, maire de SERRA-DI-FERRO (2A), l'informant de l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre du projet de servitudes de passage des piétons au rivage de la mer sur le territoire de la commune de SERRA-DI-FERRO à Porto-Pollo.
- Pièce 06 : Courriers aux propriétaires des parcelles concernées par le projet de servitudes de passage des piétons au rivage de la mer sur le territoire de la commune de SERRA-DI-FERRO à Porto-Pollo, les informant du projet et de l'ouverture de l'enquête publique.
- Pièce 07 : Constat de l'existence de chemins privés d'usage collectif entre la voirie publique et le rivage de la mer.
- Pièce 08 : Dossier de présentation du projet de servitudes de passage des piétons transversales entre la voirie publique et le rivage de la mer sur le territoire de la commune de SERRA-DI-FERRO à Porto-Pollo.
- Pièce 09 : Présentation générale du projet.

